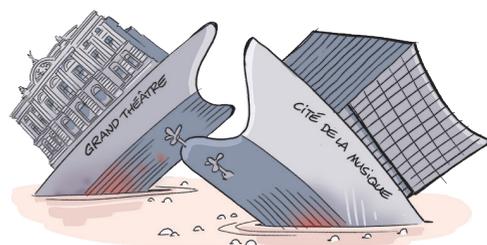


## UN NOUVEAU PAQUEBOT GÉANT AU DÉTRIMENT DE LA DIVERSITÉ CULTURELLE

A elles seules, l'OSR et la HEM captent déjà 46% du total des subventions annuelles octroyées au domaine de la musique, soit 45,8 millions de francs. Les 6,5 millions d'argent public prévus pour le fonctionnement du projet ne servira qu'à couvrir des frais incompressibles, au risque d'assécher durablement le soutien à la diversité musicale et d'appauvrir tous



les autres acteurs sous-dotés. Cette perspective est d'autant plus choquante que la pandémie a vidé les salles de concerts, creusé les déficits et précarisé de manière durable le domaine culturel.

## NON À UN MÉGAPROJET ÉLITISTE, AUX DÉPENS DE LA NATURE ET DES CONTRIBUABLES !

Les organisations ci-dessous, invitent à voter NON à ce projet lourd, d'une emprise de 8'000 m<sup>2</sup>, qui éventre la parcelle, efface la mémoire, anéantit un parc! Halte à la densification effrénée de notre territoire! Genève ne doit plus être le théâtre de bourrages excessifs. Le domaine des Feuillantines et son parc constituent une inestimable ressource pour la population. Sortons du paradigme mortifère du tout béton et des fausses promesses! La biodiversité constitue un élément central des villes du futur.

La culture est un bien public et une mission des collectivités publiques. Ne laissons pas des privés s'emparer de la politique culturelle tout en faisant payer son fonctionnement par la population.

Le mégaprojet de cette Cité de la Musique apparaît résolument au passé. Construire ce bâtiment à cet endroit précis est irresponsable.

**NON à ce projet démesuré!**

### LISTE DES ASSOCIATIONS ET PARTIS QUI SOUTIENNENT LE NON

Action Patrimoine Vivant • Artistes et musicien.ne.s indépendant.e.s • Association des Habitants du Petit-Saconnex Genève • Diversité culturelle, biodiversité et climat • Fédération Genevoise des Musiques de Création • Les Arbres de Genève • Les Verts • Musiciens en Lutte • Non à une monoculture élitiste, gouffre à millions • Parti du Travail • Sauvegarde Petit-Saconnex Village • Sauvegarde Genève • SOS Patrimoine Contre l'Enlaidissement de Genève • Sauvons nos arbres • solidaritéS (Ensemble à Gauche) • PEV Genève • Patrimoine suisse Genève • UDC • Vive la biodiversité et la variété artistique NON à cette Cité de la musique! • WWF Genève

### APPEL AUX DONS

Dans ce combat de David contre Goliath, le comité référendaire fait un appel pressant aux dons, petits et grands pour financer la campagne référendaire, MERCI! IBAN CH08 0078 8000 0508 5031 1

**Le comité référendaire a aussi besoin de l'aide de bénévoles:**  
[nonaccettedemusique@gmail.com](mailto:nonaccettedemusique@gmail.com)

 [www.non-a-la-cite-de-la-musique.ch](http://www.non-a-la-cite-de-la-musique.ch)

 [@non.cette.cite.musique.geneve](https://www.facebook.com/non.cette.cite.musique.geneve)

 [@nonaccettedemusique](https://www.instagram.com/nonaccettedemusique)

 [nonaccettedemusique](https://www.linkedin.com/company/nonaccettedemusique)

Ed. resp. : Tobias Schnebli | Mise en page : Solidarität Copypisme, Genève. Dessins : Buche | Photos, illustrations : Ikar Löwenberg, Michel - Fotolia, ICMG, Björn Ahlsson

Un  
bâtiment  
de béton  
et d'acier  
démesuré

130 grands  
arbres  
abattus

Des dettes  
pour le futur

Votation Communale du 13 juin 2021

**NON**  
à cette Cité  
de la Musique



## UN PROJET DÉMESURÉ ET BEAUCOUP TROP CHER

Le bâtiment de plus de 140 m de long et 40 m de haut tout en béton, verre et acier détruira la moitié de la seule parcelle boisée située entre la route de Ferney et l'avenue de la Paix.

Une appellation trompeuse: le bâtiment est au service de deux institutions sur les 160 structures musicales de Genève, à savoir l'Orchestre de la Suisse Romande (OSR) et la Haute Ecole de Musique (HEM). Les plans et la structure des salles le montrent: les musiques actuelles n'ont jamais été prises en compte dans la conception du bâtiment. Les locaux de répétition seront réservés à la HEM. Le besoin de la Haute Ecole de Musique de disposer de locaux adaptés doit être reconnu et peut se réaliser ailleurs.

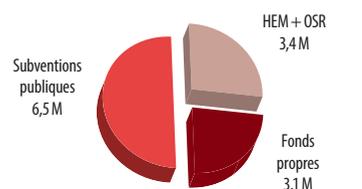


## LES CONTRIBUABLES PAYERONT POUR LE FONCTIONNEMENT D'UN BÂTIMENT EN MAINS PRIVÉES

Au moins 6,5 millions de francs seront demandés aux collectivités publiques. Cet argent n'ira pas aux artistes mais au fonctionnement et à l'entretien du bâtiment. Les statuts de la Fondation sont clairs. Ils prévoient d'avoir recours aux «subventions des collectivités publiques».

Les millions mis dans le fonctionnement de cette structure vont hypothéquer tous les soutiens à la culture pour les décennies à venir. Le canton et la ville, déjà lourdement endettés, en raison de la diminution des rentrées fiscales et des crises actuelles risquent de revoir à la baisse leurs budgets.

### Répartition des frais de fonctionnement



Source: Données FCMG publiés au mois de mars 2021

## UNE FOLIE DES GRANDEURS QUI NE RÉPOND PAS AUX BESOINS ACTUELS

- 300 millions de francs pour la construction de «locaux utiles au rayonnement» dans «un emplacement de prestige, favorable à la renommée de Genève»<sup>1</sup>.
- On compte déjà plus de 80 salles de spectacles dans le Grand Genève.
- Ce sont 650 concerts et manifestations et 450'000 spectateurs prévus par année, alors que la Philharmonie et la Cité de la Musique de Paris réunies organisent 180 événements de moins avec 480'000 spectateurs pour une région, l'Île-de-France, 12 fois plus grande<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Les citations en italique entre guillemets sont extraites des statuts de la FCMG.  
<sup>2</sup> Chiffres: rapport d'activités 2019 Cité de la Musique.

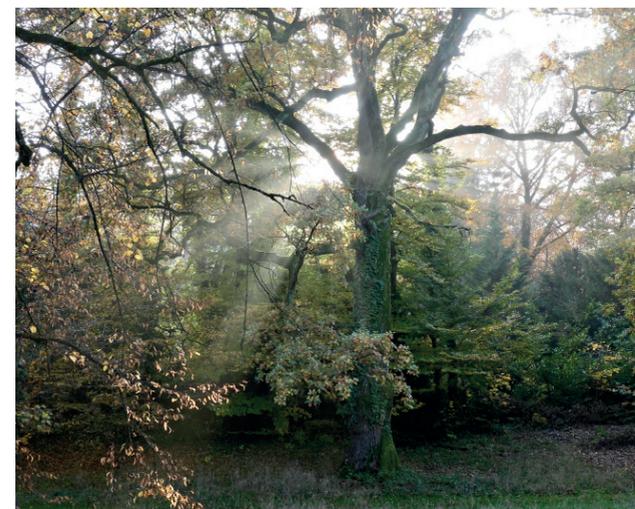
## UN MILIEU NATUREL EXTRAORDINAIRE

Alors que Genève fait partie des 13 villes dans le monde avec la plus forte augmentation de températures d'ici 2030 (de 0,9° à 2,5°C, selon une étude de la Columbia University), l'abattage de 130 arbres est une aberration à l'heure de l'urgence climatique.

Les arbres sacrifiés sont des essences indigènes. Leur âge est estimé entre 30 et 150 ans pour les plus gros.

Le projet comporte une grosse perte dans le bilan CO<sub>2</sub>. L'équivalent CO<sub>2</sub> fourni par les jeunes arbres replantés à la place de ceux abattus ne sera compensé que lorsqu'ils auront atteint la même grosseur, soit 100 à 150 ans pour ceux de 100 cm et plus de diamètre. Pour avoir de suite le bilan CO<sub>2</sub> des 130 arbres prévus à l'abattage il faudrait en replanter plus de 8000.

7 à 8'000 m<sup>2</sup> de terrain naturel en végétation seront perdus, alors que l'étude «Nos Arbres» du



canton et de la Ville de Genève, chiffre à 9,6 km<sup>2</sup> le manque actuel de couverture arborée, surtout en Ville.

Une oasis naturelle en Ville est irremplaçable. Quand on coupe un arbre en ville, c'est tout un écosystème qui disparaît. Le domaine des Feuillantines est un milieu naturel préservé grâce à la non-intervention humaine depuis des décennies. Aucun parc aménagé ne saurait remplacer ce site. Il constitue une petite ré-

serve nécessaire pour les animaux, oiseaux, mammifères, batraciens, insectes, qui s'y reproduisent et s'y nourrissent.



## UN LIEU D'EXCEPTION POUR LE PATRIMOINE DE GENÈVE

Le projet rayer de la carte un remarquable domaine genevois de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, dont la rare particularité est d'être parvenu intact jusqu'à nous. La villa à l'italienne des Feuillantines a été édifée en 1888 par Gustave Brocher, architecte genevois de renom international, pour la famille du peintre Etienne Duval qui avait fait édifier un peu plus tôt la Villa Blanche voisine, aujourd'hui conservée. Acquis en 1937 par la Société des Nations, le domaine



avec son parc à l'anglaise est aujourd'hui propriété de l'ONU, qui l'offre en droit de superficie pour 99 ans, contre 26,5 millions de francs, aux promoteurs de la Cité de la Musique.

La disparition de cet ensemble architectural et paysager d'exception, partie intégrante du territoire de la Ville de Genève, qui étouffe sous les constructions nouvelles, est inacceptable. Cet ancien domaine, mérite absolument d'être préservé dans son intégralité, soit maison de maître, loge du portier, portails et dispositifs d'accès, le tout inscrit dans un vaste parc arboré, ce qui confère au site son caractère unique et une valeur exceptionnelle.